

GAM GROUPE D'ACCÈS À LA MONTMORENCY

Rapport d'activités

2023



Composition du conseil d'administration du GAM : Conformément à l'article 19 des Règlements, deux administrateurs sont élus aux années impaires de calendrier. Le vice-président et le trésorier ayant complété leur mandat, ces deux postes sont à combler. Carl Séguin et Bernard Goutier sont élus pas acclamation, respectivement, aux postes de vice-président et de trésorier. Jasen Carbonneau Buell, continue d'occuper le poste de président, François Leblanc-Nadeau celui d'administrateur et David Patrick Carey celui de secrétaire.

1. Site France-Drouin (Momo A):

- 1.1. Un total de 45\$ a été récolté dans le tronc au cours de l'année.
- 1.2. Des pancartes d'aluminium pour indiquer les sorties de la rivière ont été installées sur les sites France-Drouin et Geneviève-Trépanier.
- 1.3. Au-delà de l'entretien régulier du terrain par le nettoyage des fossés et le retrait des arbres morts, les marches de l'escalier au terrain France-Drouin ont complètement été complétées pour le bas de la mise à l'eau. Le transport du gravier a été facilité par l'installation d'une tyrolienne, merci à Mikaël Bergeron pour l'installation et à Vincent pour l'idée. Il eut une très bonne participation lors de la corvée. Un gros merci à tous les bénévoles qui ont participé.
- 1.4. Des pancartes ont été installées sur les berges de la rivière indiquant les mises à l'eau.

2. Site Geneviève-Trépanier (Momo B) :

La compagnie Panorax a effectué l'entretien du site Geneviève-Trépanier comme lors des années 45 passées.

3. Momo C et Trois-Sauts :

Nous sommes en attente concernant les demandes d'aménagement du stationnement ainsi que la mise à l'eau dans le cadre du projet Révons nos Rivières.

4. Entente :

L'entente avec la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval (SBDL) a été renouvelée

5. Problématique de Tewkesbury :

Nous continuons à rechercher des solutions à la problématique des accès aux mises à l'eau de la section Tewkesbury de la rivière Jacques-Cartier. Québec et la municipalité de Stoneham. Malgré une forte implication du GAM, il n'y a pas eu encore d'accord et d'avancement dans ce projet.

GAM GROUPE D'ACCÈS À LA MONTMORENCY

Rapport d'activités

2023



6. Conseil d'administration de l'Organisme de bassins versant Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) :

Le GAM a un siège sur le CA de l'OBV-CM et a participé aux réunions du CA qui se sont déroulées les 6 décembre 2023, 27 février 2024 et 25 avril 2024. Une table de concertation réunissant les différentes parties prenantes s'est aussi tenue le 11 décembre 2023 pour discuter de la mise à jour du plan directeur de l'eau.

7. Proposition d'un protocole d'entente pour la cession des terrains du GAM à la municipalité de SBDL

Le 2 novembre 2023, le CA du GAM a rencontré la mairesse de SBDL, Madame France Fortier. Au cours de cette rencontre, le CA du GAM a offert à SBDL de lui céder gratuitement ses terrains à la condition que les sites demeurent publics et gratuits à perpétuité et que l'accès à la rivière soit garanti. La proposition du GAM a été présentée au Conseil municipal de SBDL qui en a accepté les termes. Une autre rencontre avec SBDL s'est tenue le 19 mars 2024, au cours de laquelle nous avons précisé les conditions dans lesquelles nous acceptons de céder nos terrains à SBDL (Voir le communiqué en Annexe). La proposition a très bien été reçue par les représentantes de SBDL et sera prochainement présentée au conseil exécutif de SBDL en vue de son approbation.

Une fois cette étape franchie, SBDL communiquera avec nous et nous pourrons alors entreprendre l'étape de la rédaction du contrat notarié de cession. La décision finale tant qu'à la cession des terrains du GAM à SBDL sera prise par l'ensemble des membres en règle du GAM, réunis en assemblée générale spéciale quelque part en automne 2024.

La cession des terrains du GAM à SBDL permettra au GAM de se concentrer sur sa mission principale à savoir accroître les accès publics aux cours d'eau et, très important, assurera une pérennité de l'accès à la rivière Montmorency

GAM GROUPE D'ACCÈS À LA MONTMORENCY

Rapport d'activités

2023



ANNEXE

**Proposition d'un protocole d'entente pour la cession des terrains du GAM à la municipalité de
Sainte-Brigitte-de-Laval**

GAM GROUPE D'ACCÈS À LA MONTMORENCY

Rapport d'activités

2023



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES DU GAM

Historique et mission du GAM :

Devant le constat d'une diminution rapide des accès aux rivières de la région et, plus particulièrement, au bassin de la Montmorency où les accès publics avaient disparu, et devant l'absence de prise de conscience de cette situation par les instances gouvernementales locales dont c'est une des responsabilités d'assurer l'accès public aux cours d'eau, France Drouin, avec l'aide d'une douzaine d'amateurs de plein air de la région de Québec, a fondé le GAM dans la but de favoriser l'accessibilité au bassin de la rivière Montmorency, par la création d'un réseau d'accès publics destinés à l'ensemble de la population. En 2009, le GAM a décidé d'étendre sa mission aux autres plans d'eau navigables du Québec afin de favoriser la création d'accès publics et gratuits.

Proposition d'un protocole d'entente pour la cession des terrains du GAM à la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval

Le 2 novembre 2023, le CA du GAM a rencontré la mairesse de Sainte-Brigitte-de-Laval (SBDL), Madame France Fortier. Au cours de cette rencontre, le CA du GAM a offert à SBDL de lui céder gratuitement ses terrains, nommément le terrain Geneviève Trépanier situé au 2 rue des Bouleaux sur l'île Enchanteresse, et le terrain France Drouin situé au 614A avenue Sainte-Brigitte. Conditionnel à la cession de ses terrains, le GAM exige de SBDL que les sites demeurent publics et gratuits à perpétuité et que l'accès à la rivière soit garanti. Une servitude sera gérée par l'organisme Canot Kayak Québec (anciennement la Fédération de Canot Kayak du Québec) qui a accepté cette responsabilité. À la suite de cette rencontre, la proposition du GAM a été présentée au Conseil municipal de SBDL qui en a accepté les termes. Une autre rencontre avec SBDL s'est tenue le 19 mars 2024 en présence de la mairesse et de la directrice générale de SBDL, Madame Audrey Beaulieu, au cours de laquelle nous avons précisé les conditions dans lesquelles nous acceptons de céder nos terrains à SBDL. Ces conditions, qui nous été suggérées par monsieur Pierre Boulay, membre du groupe fondateur du GAM, ancien président du GAM et urbaniste à la retraite, sont les suivantes :

- 1- Que l'accès soit public et gratuit aux deux terrains tant pour la mise à l'eau que pour le stationnement, et que l'accès aux stationnements à la rivière soit garanti entre le 15 avril et le 31 octobre de chaque année, pour que la population puisse accéder à la rivière. Une servitude perpétuelle sera accordée à l'organisme Canot Kayak Québec afin de veiller au respect de ces conditions.
- 2- Afin d'éviter qu'un futur Conseil municipale de SBDL décide de se départir de ces terrains, et après avoir abandonné l'idée d'offrir servitudes avec fonds dominant et fonds servant, nous proposons plutôt que soit inscrit au contrat de cession les éléments suivants :
 - a. Premièrement, la Ville devra zoner les deux terrains en parcs.
 - b. Deuxièmement la Ville devra faire préparer des plans d'aménagement pour les deux parcs d'ici 2 ans.
 - c. Troisièmement la Ville devra faire accepter les deux plans d'aménagement par la population de SBDL.

GAM GROUPE D'ACCÈS À LA MONTMORENCY

Rapport d'activités

2023



- d. Quatrièmement, la Ville doit inscrire les budgets des travaux d'aménagement à son plan quinquennal d'investissement et procéder à une première phase des travaux au plus tard dans 5 ans.

La proposition a très bien été reçue par les représentantes de SBDL qui n'ont rien vu de déraisonnable dans les conditions énoncées. La proposition sera présentée au conseil exécutif de SBDL ce mois-ci en vue de son approbation. Une fois cette étape franchie, SBDL communiquera avec nous et nous pourrons alors entreprendre l'étape de la rédaction du contrat notarié de cession.

La décision finale tant qu'à la cession des terrains du GAM à SBDL sera prise par l'ensemble des membres en règle du GAM, réunis en assemblée générale spéciale quelque part en automne 2024, dès que le contrat notarié sera complété.

En conclusion

La cession des terrains du GAM à SBDL permettra au GAM de se concentrer sur sa mission principale à savoir accroître les accès publics aux cours d'eau et, très important, assurera une pérennité de l'accès à la rivière Montmorency.

Le CA du GAM

Le 10 avril 2024